

<http://gec.venissieux.org/Rapport-de-la-Chambre-Regionale-des-Comptes>



Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

- La lettre -



Date de mise en ligne : vendredi 17 février 2023

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a engagé un contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Vénissieux de 2014 à 2021.

Nous avons analysé le contenu de ce rapport que nous qualifions de bon.

Les éléments financiers confirment la très bonne santé financière de la Ville, lui permettant ainsi de financer les projets d'équipements du mandat, prenant en compte l'évolution démographique de notre ville.

Les aspects liés à la gestion des ressources humaines et à l'absentéisme sont positifs. Le rapport confirme un recours limité aux heures supplémentaires et demande une mise à plat dans l'attribution des nouvelles bonifications indiciaires au titre des fonctions d'accueil que nous allons engager.

Notre gestion du patrimoine est bonne et le rapport invite la collectivité à se doter d'outils plus performants.

L'analyse de notre parc automobile démontre la rigueur développée depuis plusieurs années et invite la Commune à poursuivre son effort dans la mutation de son parc au regard du déploiement de la Zone à Faible Émission.

Les recommandations du rapport sont pour une part liées à des obligations que nous a fixés l'État et désormais mises en place comme les 1 607 h et le Rifseep.

Des réflexions seront menées concernant le budget annexe de la Régie de Restauration scolaire et sociale tout comme le passage en Régie de la gestion du Cinéma Gérard-Philippe.

Des améliorations sont à faire dans la gestion financière notamment sur les opérations d'ordre et de rattachement et des régies.

La sécurité de nos systèmes d'informations est saluée, mais l'effort doit être permanent. Un travail sera conduit afin de suivre les évolutions techniques et toutes les parades indispensables.

Un point sera fait dans un an sur les 10 recommandations et transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

Le magistrat relève la question de la subvention au journal Expressions. Nous avons conforté la position de la Ville quant à l'intérêt local et au bien-fondé de cette subvention compte tenu de la spécificité de ce journal, distribué gratuitement dans toutes les boîtes à lettres, relatant de l'ensemble des faits et informations concernant Vénissieux. Ce journal, unique en son genre au plan national révèle que l'information se doit d'être soutenue par les collectivités. Si la Région souhaite entrer dans le tour de table financier, elle est bien évidemment la bienvenue comme le suggère le magistrat. Mais je précise que la loi ne lui permet pas.

[Pour lire l'intervention complète...](#)